



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.01.2018
modifié 07.08.2017 (F) Version 8.4

WEICON F durcisseur

! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial WEICON F durcisseur
Code-Nr. 101502

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Résines époxydes à 2 composants - composant durcisseur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Karl Ernst AG Generalvertretungen
Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich
Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47
E-Mail : info@karlernstag.ch
Internet : www.KarlErnstAG.ch

Service des renseignements Produktinformation
Téléphone +41 44 271 15 85
E-mail (personne compétente):
info@karlernstag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum
Téléphone +41 (0) 44 251 51 51
Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Fabricant

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322 - 244
E-Mail : msds@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements Produktsicherheit / Product-Safety-Department
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0
Fax ++49(0)251 / 9322 - 244
E-mail (personne compétente):
msds@weicon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Corr. 1A	H314	
Eye Dam. 1		
Skin Sens. 1	H317	
Aquatic Chronic 3	H412	

Consignes en cas de danger

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07

Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans.



Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette
TRIETHYLENETETRAMINE, PROPOXYLATED

2.3. Autres dangers

Lors du traitement/ponçage du matériau durci, des poussières (alvéolaires) contenant du quartz peuvent se développer.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Polyamine modifiée

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
90-72-2	202-013-9	2,4,6-Tris (diméthylaminométhyl) phenol	1 - 3	Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314 / Eye Dam. 1, H318 / Skin Sens. 1B, H317 / Aquatic Chronic 3, H412
112-24-3	203-950-6	trientine	7 - 13	Acute Tox. 4, H302; H312 / Skin Corr. 1B, H314 / Eye Dam. 1, H318 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 3, H412
26950-63-0	500-055-5	TRIETHYLENETETRAMINE, PROPOXYLATED	13 - 30	Acute Tox. 4, H312 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 3, H412

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
112-24-3	trientine	2119471486-30-xxxx

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau pendant au moins 10 minutes.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver avec de l'eau courante pendant 15 minutes. Transfert au centre hospitalier pour des examens plus approfondis.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

vomissements

brûlures

nausées

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de métal

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Oxyde d'azote (NO_x)

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.



6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation d'aérosol.
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides ou des bases.
Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit bien ventilé.
Protéger du gel.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Stocker à une température comprise entre 2 et 40 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
112-24-3	trientine	20 mg/kg	DNEL court terme par voie orale (aigu)	
		5380 mg/m ³	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		1 mg/m ³	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
		0,57 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		0,028 mg/ kg bw/day	DNEL long terme dermique (local)	
		1 mg/kg	DNEL aigu dermique, court terme (local)	
		0,41 mg/kg bw/day	DNEL long terme par voie orale (répété)	
		8 mg/kg bw/day	DNEL aigu dermique, court terme (systémique)	
90-72-2	2,4,6-Tris (diméthylaminométhyl) phenol	0,31 mg/m ³	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
112-24-3	trientine	95,9 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,19 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		19,2 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		0,038 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		4,25 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
90-72-2	2,4,6-Tris (diméthylaminométhyl) phenol	0,2 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,0084 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,084 mg/l	PNEC eaux, eau douce	

Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire
protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit
pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm; 480min; 60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

Vêtements de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Viscosité (cinématique)	non déterminé	40 °C			
Viscosité (dynamique)	non déterminé				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

alcalies (bases), concentré

Acide, concentré

agent oxydant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

oxydes d'azote (NOx)

vapeurs/gaz toxiques

Oxydes de métal

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 5000 mg/kg			ETA
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 3000 mg/kg			ETA



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.01.2018

modifié 07.08.2017 (F) Version 8.4

WEICON F durcisseur

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
CL50 aiguë par inhalation	> 50 mg/l ()			ETA
Irritation de la peau	Corrosif	lapin	OECD 404 Acute Dermal Irritation / Corrosion	
Irritation des yeux	Corrosif.	lapin	OECD 405 Acute Eye Irritation/ Corrosion	
Sensibilisation de la peau	sensibilisant	Cochon d'Inde	OECD 406 Skin Sensitization	

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Toxicité chronique	NOAEL 50 mg/kg (90 d) Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents CAS: 112-24-3		OECD 408	-
Mutagène			OECD 482 Genetic Toxicology: DNA Damage and Repair, Unscheduled DNA Synthesis in Mammalian Cells in vitro	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
	CAS: 112-24-3			
Tératogène	NOEL		OECD 422 Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/ Developmental Toxicity Screening Test	D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
	valeur expérimentale CAS: 90-72-2			
Cancérigène			OECD 451 Carcinogenicity Studies	Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.
	Carcinogenicity Studies / 3d/week CAS: 90-72-2			

Constatations empiriques

Corrosion de la peau et des muqueuses.

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

le produit provoque des brûlures
risque de graves lésions oculaires

Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.
D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.
Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	LC50 330 mg/l (96 h)	Poisson	EPA OPPTS EPA OTS 797. 1400	CAS: 112-24-3
Daphnie	CE 50 31,1 mg/l (48 h)	Daphnia magna	EU EC C.2 Acute Toxicity for Daphnia	CAS: 112-24-3
Algues	ErC50 20 mg/l (72 h)	Algue verte	OCDE 201	CAS: 112-24-3
Bactéries	CE 50 800 mg/l (30 min)	Leuciscus idus		CAS: 112-24-3

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité	0 % (162 d) CAS: 112-24-3		OCDE 301 D	Non dégradable.
Dégradabilité facile	4 % (28 d) CAS: 90-72-2		OCDE 301 D	Non dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Léger potentiel bioaccumulatif.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
07 02 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Éliminer comme déchet dangereux.

Recommandations relatives à l'emballage

Les récipients vides peuvent être éliminés après avoir été nettoyés et conformément aux prescriptions en vigueur sur place.
Éliminer les déchets en conformité avec les réglementations locales en vigueur.

Remarques générales

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	2735	2735	2735
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (TRIETHYLENETETRAMINE, PROPOXYLATED)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE, PROPOXYLATED)	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (TRIETHYLENETETRAMINE, PROPOXYLATED)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non applicable

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 8
code de restriction en tunnel E
Réglementations particulières 274
Code de classification C7

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %

(composants organiques
volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation

Lors du traitement/ponçage du matériau durci, des poussières (alvéolaires) contenant du quartz peuvent se développer.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302;	-?-
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.